



Chambre des  
DIAGNOSTIQUEURS IMMOBILIERS

Paris, le 09 avril 2020

## COMMUNIQUÉ DE PRESSE

### A l'occasion de cette crise, la CDI FNAIM joue un rôle majeur

*Lettre ouverte de Thierry MARCHAND, Président de la CDI FNAIM*



Singulièrement, nous vivons une période, comme bon nombre de professions, très difficile sur le plan sanitaire, économique, et même psychologique. Mais simultanément, nous vivons aussi des jours et des heures absolument déterminants pour nos métiers, la cohésion de nos entreprises et l'émergence d'une véritable filière professionnelle. Ce qui se joue maintenant va bien au-delà du covid-19, c'est la structuration de la filière pour l'après épidémie.

Nous sommes des acteurs incontournables de l'immobilier et du bâtiment. A ce titre nous subissons comme toute la filière immobilière et le BTP un arrêt brutal, quasi-total de nos activités. Sans chiffre d'affaires et si la période de confinement dure en mai et au-delà, nous aurons des destructions d'emploi, des fermetures de cabinets dans les structures qui n'ont pas un niveau de fonds propre suffisant. La filière comporte plus de 10 000 diagnostiqueurs pour 4 800 entreprises. Nous pouvons perdre 10 à 20% des entreprises si le confinement dure trop longtemps et si l'activité est réduite post confinement.

La CDI FNAIM joue donc à l'occasion de cette crise un rôle majeur. Le 23 mars dernier, nous avons pris l'initiative de réunir en visio-conférence les 28 plus importants acteurs et organisations professionnelles de la filière. Ils ont tous répondu présents, et nous avons, pour la première fois dans le diagnostic, pu converger sur les consignes d'arrêt d'activité, et la création d'un groupe de travail autour de protocoles sur des cas urgents ou prioritaires d'intervention. Un communiqué a été diffusé, une première.

Nous avons organisé et coordonné le groupe de travail, qui comme dans le BTP, a produit un travail remarquable. Nous recueillons ici l'excellence technique de notre syndicat professionnel et de ses adhérents. Ce travail a permis l'élaboration d'un guide de préconisations de sécurité sanitaire pour la continuité des activités de la filière du diagnostic immobilier et du repérage amiante. Dans le contexte de cette crise sanitaire d'ampleur exceptionnelle, la mise en œuvre de ces mesures est une condition incontournable des activités de la filière du diagnostic immobilier et du repérage amiante. Il appartient à chaque entreprise d'évaluer sa capacité à s'y conformer.

Nous avons souhaité la validation de ce guide par l'OPPBT, grâce à la relation directe de la CDI FNAIM avec l'OPPBT. Ce n'est pas rien quand on connaît le niveau d'exigence technique de l'OPPBT. Ce travail se poursuivra les prochaines semaines, avec l'évolution du risque sanitaire.

Nous avons également recensé tous les aménagements réglementaires dont la profession a besoin, et transmis des propositions de texte au Ministère du Logement. Je pense, par exemple, au délai des certifications de compétences des diagnostiqueurs dont la date de validité tombe en 2020.

Notre intégration au sein de la FNAIM trouve d'ailleurs toute son utilité et sa pertinence. C'est bien dans un dialogue avec les filières de nos clients que nous progressons ensemble, que nous découvrons des problématiques liées au covid-19 et mettons en place des solutions. Je salue d'ailleurs la capacité de mobilisation très forte de Jean-Marc TORROLLION, Président de la FNAIM, pour créer ces instances d'échanges.

Enfin, nous représentons l'essentiel des structures affiliées à une fédération. Depuis 3 ans, de grands acteurs nationaux du diagnostic nous ont rejoints, l'attraction de la CDI FNAIM devenant de ce fait encore plus forte. Et dans les prochains jours, nous ferons l'annonce d'une nouvelle arrivée majeure au sein de la CDI FNAIM.

#### **A propos de la CDI FNAIM :**

*Créée en 2007, la Chambre des Diagnostiqueurs Immobiliers de la FNAIM (CDI FNAIM) est présente sur l'ensemble du territoire. Elle accompagne au quotidien ses adhérents dans l'exercice de leurs activités. Elle veille au respect, par chacun de ses membres, de son Code d'Éthique et de Déontologie, garant de la protection des droits du consommateur. Par sa représentativité et ses compétences juridiques et techniques, la CDI FNAIM est un interlocuteur reconnu par les Pouvoirs Publics pour l'élaboration des politiques et des législations relatives au diagnostic immobilier. À la fois référence et partenaire, la CDI FNAIM veut faire partager une vision positive, équilibrée et sociale du diagnostic immobilier.*